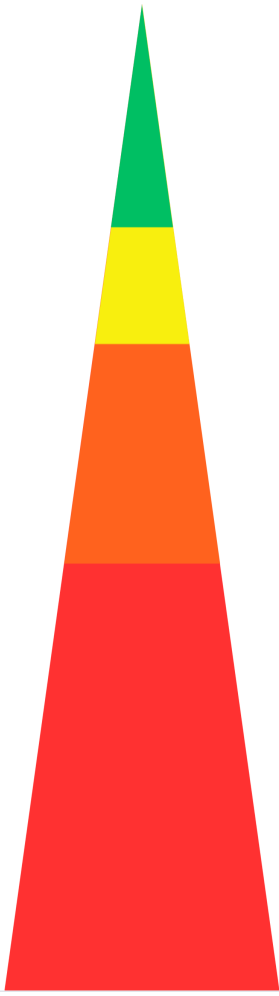


Échelle de dangerosité prédatons ours

Niveau de danger	Situations	Grade de dangerosité	Premier évènement	Évènement répété	Répété à de nombre uses reprises
1	Un ours circule dans une zone pastorale (estive ou exploitation) avec présence d'animaux au pâturage sans s'approcher ni attaquer		c-d		
2	Un ours est repéré à proximité d'animaux protégés (regroupés ou parqués pour la nuit et/ou présence de chiens de protection) ou d'une cabane/équipement pastoral		a-b-c-d-e	f	h
3	Un ours ne manifeste pas de crainte lors des opérations d'effarouchement renforcé (tirs à double détonation ou balles de caoutchouc)		a-b-c-g-i		j-k
4	Un ours prédate dans un village à proximité d'habitations		a-b-c-f-g	i	j-k
5	Une ourse prédate en présence de ses oursons de l'année ou n-1 (apprentissage de la prédation)		a-b-c-f-g	i	j-k
6	Un ours réussit une prédation sur le même troupeau, malgré la présence humaine et/ou l'action des chiens de protection		a-b-c-f	h-i	j-k
7	Un ours revient sur le lieu d'une prédation en plein jour (ruche ou bétail) malgré la présence humaine		a-c-f-h	i	j-k
8	Un ours rentre dans un parc électrifié et prédate malgré la présence humaine et l'action des chiens de protection		a-c-i		j-k
9	Un ours blesse ou attaque mortellement un chien de protection ou de troupeau qui tente de s'interposer		a-c-i	j-k	
10	Un ours attaque un humain qui tente de s'interposer et quelles que soient les conséquences (blessures légères, graves, ou décès)		a-c-j-k		

Échelle de dangerosité prédatons ours

- a) Identification (recherche systématique d'indices permettant l'analyse génétique, puis communication des résultats)
- b) Renforcement du suivi (dans le cas d'un ours muni d'un radio collier)
- c) Information aux maires de la commune concernée, propriétaires et/ou gardiens de bétail domestique, aux propriétaires et/ou usagers habituels de chalets isolés, aux usagers potentiels de la zone (touristes, cueilleurs de champignons, etc.)
- d) Mise en place par l'Etat de mesures d'urgence de la protection des ovins, caprins et de renforcement de celles-ci lorsqu'elles sont déjà mises en oeuvre par les éleveurs et les bergers"
- e) Mise en place de mesures d'effarouchement simple et de protection individuelle (bombe à poivre)
- f) Mise en place de mesures d'effarouchement renforcées encadrées par une brigade d'intervention spécialisée ou des lieutenants de louveterie
- g) Activation d'une surveillance sur site, comme la présence permanente dans la zone concernée d'une brigade d'intervention spécialisée « urgence ours »
- h) Conditionnement aversif visant à rétablir la méfiance de l'animal envers l'homme et ses activités :
il s'agit d'une intervention directe sur l'ours, mise en oeuvre dans le but de modifier son comportement et de recréer de la crainte
- i) Capture avec relâcher, dans le but de le déplacer et/ou pose de radio collier + effarouchement au moment du relâcher (chiens et tirs)
- j) Capture pour captivité permanente et définitive
- k) Abattage